



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 12/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 13/06/2025
Et
Publication ou notification du :
13/06/2025

L'an 2025, le 12 Juin à 19:00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 04/06/2025.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire-Président, Mmes : CERCEAU Christelle, HAMEL Catherine, JUSSEAU Françoise, MM : CAHEN Yves, DE LA HAYE Arnaud, SIMONNET Rémy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude à Mme CERCEAU Christelle, PACTON Stéphanie à Mme HAMEL Catherine

A été nommé(e) secrétaire : M. CAHEN Yves

CC2025_09 – Modification des tarifs de portage de repas

Il est rappelé que dans le cadre du marché DEPREYTÈRE, chaque année, une révision des prix est opérée.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'appliquer une augmentation de **3%**, et de fixer les prix comme suit :

	Tarif 2024/2025	Propositions 2025/2026
5 composantes	6,48 €	6,68 €
7 composantes	7,41 €	7,64 €

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré **décide** de modifier les tarifs de portage de repas, à compter du **1^{er} septembre 2025**, comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 13/06/2025

Le Secrétaire de Séance,
M. CAHEN Yves

Le Maire-Président,
Vitor VALENTE

